

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 25 (1933)
Heft: 1

Artikel: La reconstruction de l'économie : considérations sur les directives politico-économiques des syndicats allemands
Autor: Arons, Hans
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383887>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

25^{me} année

Janvier 1933

N° 1

La reconstruction de l'économie.

Considérations sur les directives politico-économiques des syndicats allemands.

Par *Hans Arons*.

Le présent article est un complément et une suite de l'excellent exposé de Max Weber sur les « Nécessités et possibilités d'une économie dirigée », publié dans la *Revue syndicale*, numéro 8, page 233; c'est pourquoi je traite quelque peu brièvement certaines questions, sans naturellement rappeler chaque fois le point de vue de Weber à ce sujet.

Il a existé peut-être réellement il y a quelques centaines d'années une économie « libre ». Mais il ne s'agit pas de nous occuper ici du sombre passé. Il est certain que depuis qu'il existe des Etats conscients et fermes, il n'est plus question d'économie libre. Car ces Etats se sont sans cesse mis au travers du cours de l'économie par le développement ou l'entrave, par des interdictions ou des prescriptions de tout genre dès que la politique extérieure, les besoins financiers ou les armements militaires l'exigeaient. Ainsi, lorsque le patronat aspire à un retour à « l'économie libre », il pose des revendications qui n'ont jamais été obtenues, même au début du système économique capitaliste.

Il y a eu cependant une époque lors de laquelle nombre d'Etats laissèrent le champ libre à l'économie, c'est-à-dire qu'ils exercèrent uniquement l'influence jugée opportune. Ce fut l'époque du libéralisme et du libre échange. Mais, c'est précisément à ce moment-là qu'on tenta d'inoculer de force à l'économie, les considérations d'ordre social qu'elle avait quelque peu oubliées dans l'ivresse de la liberté. Plus l'industrie se développa et gagna en puissance, plus l'Etat se vit contraint de restreindre les libertés sociales et économiques à l'égard du patronat. C'est donc, pour être modeste, méconnaître complètement le développement forcé, si l'on cherche à expliquer la différence entre l'économie florissante d'avant-guerre, alors qu'il n'y avait presque pas de chômage,

et la situation déplorable d'après-guerre, en mettant en cause les soi-disant exagérations dans la réglementation par l'Etat.

Le malheur de l'Europe et du monde entier est dû principalement à des raisons purement politiques et qui n'ont rien de commun avec l'économie. Nous n'avons pas l'intention d'entrer plus en détail sur ce sujet dans le présent article. Mais il fallait que nous en fassions mention, afin d'y voir la confirmation que la législation sociale et économique qui avait cours à la fin de la guerre n'est nullement responsable des suites de la guerre.

Un autre fait prouve que l'influence sans cesse croissante, exercée par l'Etat sur l'économie, n'a pas porté préjudice à cette économie, mais qu'elle naquit forcément du développement. Certaines branches d'industries ou même toute l'industrie et l'agriculture, n'ont-elles pas bien souvent supplié l'Etat de leur venir en aide? Elles jouaient un jeu déloyal; car d'un autre côté elles réclamaient à cor et à cri l'économie « libre ». Mais il ne s'agit pas ici de jugement de moralité, il faut s'en tenir au fait que le patronat a exigé de son propre chef l'appui de l'Etat. C'est ainsi qu'en Allemagne, par exemple, avant la dernière aggravation de la crise, les industries des cigarettes, des allumettes, du sucre furent réglementées légalement non pas par suite de tentative de socialisation ou par un gouvernement socialiste, mais sur la demande expresse de partisans de l'économie « libre » et sur la base du projet de loi émanant du ministre bourgeois de l'économie du Reich.

On ne saurait donc considérer comme tentatives de socialisation les interventions de l'Etat après la guerre, au contraire: elles avaient pour but de sauver le système économique capitaliste, dont le mécanisme laissait fort à désirer. Bien que la forme extérieure de ces accords ait quelque apparence d'une économie dirigée, — la teneur des lois réglementant l'économie, émane de l'esprit capitaliste. Le risque des patrons fut à ce point limité qu'une rente importante leur était pour ainsi dire assurée, et cela sur le compte de la communauté. C'est pour cette raison que l'on a appelé ce genre de réglementation de l'économie, non sans une ironie qui ne manque pas d'amertume « la socialisation des pertes ». En effet: la communauté, c'est-à-dire tout le monde a dû faire de gros sacrifices par suite de l'incapacité de diriger de l'économie capitaliste, sans qu'on assure à personne une part des bénéfices. De telles conditions ne sauraient être maintenues, elles nécessitent un changement radical. La vague anticapitaliste monte et menace de transformer le monde en un chaos si l'on n'utilise pas dans un avenir prochain ses forces vives. Le capitalisme a échoué, l'économie privée a abdiqué, l'Etat a été acculé au rôle de dirigeant. Il ne reste rien d'autre à faire. L'Etat doit désormais prendre sur lui, à titre de représentant de la communauté, de diriger sciemment et énergiquement toute l'économie et de préparer la mise sur pied d'une économie collective dirigée.

Ce sont là les revendications fondamentales des directives pour la reconstruction de l'économie, publiées récemment par la Fédération générale des syndicats allemands et l'Union générale libre des employés *.

Ces revendications de base n'ont pas été faites à la légère, comme on croyait l'avoir prouvé. Elles ne sont pas une vaine fantaisie, mais elles découlent tout simplement de la marche suivie jusqu'à présent par l'économie. Toute autre solution porterait préjudice au sens du développement historique et ne pourrait qu'échouer.

Comment faut-il donc procéder à la reconstruction de l'économie? Nous nous trouvons en face de la tâche d'un ingénieur des chemins de fer qui aurait à modifier le réseau des lignes sans que le trafic des marchandises ne soit supprimé, même pendant une heure. Il ne s'agit donc pas, comme en Russie, de la mise en œuvre d'une économie tout à fait nouvelle. Or, pour en rester à notre exemple, on peut dire qu'il n'y avait pas ou presque pas de chemins de fer en Russie. En Allemagne, et dans d'autres États de l'Europe centrale et occidentale, il existe par contre un système de voies ferrées très étendu. Les éléments économiques ne manquent donc pas, il suffit désormais de mettre de l'ordre dans cette confusion de faits. Les méthodes russes de construction ne peuvent nous donner suffisamment de points de repère pour le plan de réorganisation de l'Europe. Bien plus, il faut que nous basions une fois encore les directives pour la transformation du système économique actuel sur le développement historique et les faits qui nous ont été donnés. Il n'est pas difficile de tirer nos conclusions si nous partons du point de vue du but de la transformation, c'est-à-dire le triomphe sur l'économie capitaliste défectueuse.

Ainsi, tous les domaines économiques qui ne sont pas encore atteints par le germe, c'est-à-dire dans lesquels l'esprit du capitalisme ne s'est pas encore imposé, n'entrent pas en ligne de compte. C'est le cas par exemple pour l'agriculture, le commerce de détail, les arts et métiers. Il existe encore dans ces branches le lien intérieur entre le travail et la propriété que le capitalisme a rompu. Ce sont des îles précapitalistes qui ont ainsi résisté au flux capitaliste; il n'est donc pas nécessaire que l'État s'y ingère. Pour parler pratiquement: la vache du paysan, le rasoir du coiffeur ou l'aiguille du tailleur, l'établi de l'artisan, etc., ne doivent pas être « socialisés » comme on tente de le faire accroire à de pauvres peureux.

En plus de ce groupe précapitaliste qui représente les petits métiers et qui n'a pas besoin d'être réglementé par l'État, il existe un deuxième groupe que le capitalisme a déjà rongé. On sent déjà plus ou moins dans ce groupe, la forte influence du marché par

* « Umbau der Wirtschaft. Die Forderungen der Gewerkschaft. » Société d'édition de la Fédération générale des syndicats allemands, Berlin, 42 pages.

les relations de prix, les prescriptions sur les quantités de production, les conventions sur les débouchés, les accords sur les conditions de livraison, etc. Les tendances en vue d'une cartellisation, c'est-à-dire d'une coalition à opposer aux fournisseurs et surtout aux consommateurs pour régner sur le marché, sont à un tel point développées, qu'il est indispensable que l'Etat organise une surveillance et sévisse.

Le troisième groupe comprend les seigneurs proprement dits, du capitalisme. Dans cette partie du champ économique, la séparation entre le travail et la propriété a atteint des proportions très vastes. Dans cette catégorie, le patron privé n'existe presque plus; c'est la société anonyme qui prédomine, le cartel a passé à l'état ferme de syndicat ou de trust, les marchés sont souvent complètement monopolisés. Ce sont en particulier les principales industries des matières premières, les entreprises de transport et les représentants du capital qui sont entre les mains du capitalisme organisé. Cette puissance concentrée du capitalisme est difficile à atteindre par un simple contrôle de l'Etat. C'est la raison pour laquelle les directives syndicales revendiquent l'étatisation de toutes les mines (y compris les branches annexes) de l'industrie du fer (y compris l'exploitation des métaux), l'industrie chimique (spécialement la fabrication d'engrais), la branche monopolisée de l'industrie des matériaux de construction (en particulier l'industrie du ciment) et finalement les banques et autres instituts de crédit ainsi que les compagnies d'assurance (en particulier les assurances sur la vie comme sébile du capital d'épargne).

Les revendications des syndicats se concentrent donc sur le domaine souverain du capitalisme, sur les «hauts commandements» de l'économie qui sont en même temps le foyer principal de la crise et le centre de l'exploitation capitaliste. Cette situation présente des avantages de double tactique. Tout d'abord, les forces vives ne seront pas diminuées en vain, et ensuite on évitera par là que le groupe des petits métiers ne soit accaparé par le front de défense capitaliste. Il est préférable qu'il soit attiré vers le front anti-capitaliste et se rallie aux revendications syndicales ou du moins qu'il conserve une neutralité bienfaisante.

Les objections soulevées jusqu'à présent contre l'étatisation ne résistent pas à un examen approfondi; on craint une infraction au droit de propriété privée. Mais on oublie volontiers qu'en temps de guerre, par exemple, ou à toute autre époque grave l'Etat a toujours eu le droit de réquisition. Il n'a du reste jamais été question d'une expropriation non dédommée. Les syndicats désirent une séparation qui certainement ne doit pas avoir lieu sur la base de frais d'organisation ou du travail fourni par les entreprises (capacité), mais uniquement en rapport avec l'usure effective des usines pour la moyenne de l'année précédente. La remise n'a pas besoin d'être effectuée en argent liquide, mais sous forme de rentes à terme fixe avec un modeste taux d'intérêt. De cette manière,

chaque entreprise pourra en général prélever les frais de remise de ses propres excédents dans un délai relativement court.

Les adversaires présentent un autre argument: La main publique n'est pas celle qu'il faut pour gérer les affaires. Celui qui présente un tel argument oublie certainement que la main publique a fait ses preuves comme gérant depuis des siècles. Que l'on songe aux administrations et aux mines de l'Etat, aux manufactures de porcelaine, aux postes, aux chemins de fer, aux usines à gaz, aux services des eaux et de l'électricité. Dans tous ces domaines, la main publique n'a-t-elle pas prouvé qu'elle savait diriger aussi bien que l'économie privée? Tout le monde peut commettre une erreur; cela s'égalise. Mais le résultat final prouve indubitablement que l'administration publique s'entend parfaitement à diriger.

D'aucuns argumentent en outre que l'appareil de l'administration publique est trop compliqué, qu'il est trop soumis aux influences politiques. Cet argument a pu s'avérer exact une fois. Mais, ses tâches augmentant, l'administration publique a fort bien su s'adapter aux nécessités des temps. L'ancienne comptabilité économique a été remplacée par celle plus moderne en partie double; les entreprises de l'Etat ont été transformées en sociétés anonymes, en sociétés en commandite et ont été ainsi dérobées aux influences directes de la politique. Les administrations publiques sauront également s'adapter une fois encore au développement économique et cela aussi bien que l'économie privée.

D'aucuns prétendent en outre que l'esprit d'initiative, l'audace et le goût du risque du chef d'entreprise responsable seraient annihilés, donc toutes choses que seul le développement de l'économie permettrait. Mais précisément dans les domaines économiques mûrs pour la socialisation, le capitalisme a séparé dans une large mesure la propriété et la direction de l'économie et par là le risque et la responsabilité; il a remplacé le chef d'entreprise par le directeur général, il a mis sur pied une bureaucratie administrative peu élastique, il a remplacé le sentiment de responsabilité par les directives des directions de cartels ou de syndicats, il a étouffé le goût du risque pour la sécurité d'un gain invariable. La différence entre l'économie étatiste et l'économie privée ne résiderait donc que dans le fait que cette « bureaucratie » ne travaillerait plus uniquement pour la poche de quelques groupes d'actionnaires, mais exercerait son activité administrative dans l'intérêt et le profit de la communauté. De ce fait l'Etat éviterait l'erreur fondamentale commise par l'économie privée ces derniers temps. Il ne s'ingérerait pas dans les détails de chaque entreprise. Il faut naturellement qu'il y ait une direction centrale. Du reste, cette vaste décentralisation nécessaire à toute économie se produira, afin de défendre la liberté de chaque partie.

Finalement, certains prétendent que la future économie dirigée donnera lieu à une confusion intense dans les autorités et l'organi-

sation de l'Etat. Ce n'est pas vrai! Il s'agira tout simplement d'adapter organiquement les institutions déjà existantes les unes aux autres, sans qu'il soit nécessaire de créer de nouveaux départements. Les cartels et syndicats qui existent déjà, seront transformés en corps administratifs autonomes pour leurs branches d'industries respectives. Il s'agit donc uniquement de leur donner un autre but, soit celui de s'occuper des intérêts de la communauté au lieu de se vouer exclusivement aux intérêts personnels. La surveillance générale serait confiée au nom du peuple et sous sa responsabilité vis-à-vis du Parlement, au ministère de l'économie, qui assume ainsi les fonctions d'un office central. Cet office est en quelque sorte un bureau central qui détiendrait tous les leviers de commande, qui indiquerait toutes les mesures à prendre, qui déterminerait le cours de l'économie dirigée. L'office des banques, l'office des cartels, l'office du commerce extérieur et l'administration générale des entreprises publiques sont soumises à cet office central. Ces diverses institutions existent déjà en partie sous forme d'autorités ministérielles spéciales ou de divisions ministérielles. Il suffit de leur adjoindre des co-conseillers émanant des milieux économiques pour leur permettre d'accomplir les nouvelles tâches qui leur incombent, le plus possible sous forme d'une administration autonome. Avec la collaboration des 4 offices cités, la direction centrale aura à établir des plans économiques qui, conformément à l'influence progressive de la main publique, deviendront de plus en plus importants. Avec l'aide de l'office des banques, l'office central établira donc des plans économiques de répartition du crédit, avec les organes du monopole du commerce extérieur il fixera les directives pour le commerce extérieur, avec l'office des cartels et des monopoles, il conclura les bases de la politique des cartels. De cette manière les roues dentées du mécanisme économique qui actuellement sont grippées et créent un désordre incurable dans la machine, marcheront désormais sans frottement.

Les progrès réalisés dans la réglementation de l'économie intérieure démontrent forcément dans quelle mesure le commerce extérieur doit être réglementé. Car on ne saurait, par exemple, réglementer méthodiquement la question du charbon lorsque l'exploitation suffit tout juste à couvrir les besoins de l'économie indigène, alors qu'à côté de cela il se fait un échange désordonné des deux côtés de la frontière. Toute réglementation de l'économie intérieure nécessite donc un contrôle simultané de l'importation et de l'exportation. L'instrument tout indiqué pour ces fonctions est le monopole du commerce extérieur de l'Etat. Aux relations commerciales extérieures privées qui existent aujourd'hui, succédera avec le temps l'échange organisé des marchandises de l'Etat. Les doutes les plus graves au sujet des directives des syndicats n'émanent certainement pas des capitalistes, mais bien des socialistes mêmes. On croit dans ces milieux que l'économie dirigée revendiquée ne saurait être effectuée que sur la base d'une sociali-

sation complète, et on rejette toute idée d'une étatisation progressive. Ce point de vue du « tout ou rien » peut théoriquement être irréfutable. Mais dans la réalité pratique il est stérile, car il reporte la transformation de l'économie à une époque incertaine, lors de laquelle un pouvoir politique illimité incombera à la classe ouvrière pour mettre toutes ses revendications en application. Que d'aucuns aient la patience d'attendre dans une touchante résignation jusqu'à ce jour, tant mieux, — mais le peuple préfère naturellement un résultat pratique partiel, plutôt que dans l'espérance d'un Etat futur, continuer de patauger dans le marécage capitaliste.

Durant l'époque de transition inévitable, l'idée d'une économie collective aura le temps de mûrir. Car aussi vrai que soit le fait que les conditions économiques déterminent les pensées et les actes des hommes, aussi vrai est-il que l'application de l'économie collective est déterminée par l'esprit qui anime tous ceux qui y collaborent. La force animatrice du système économique capitaliste n'était autre que l'intérêt personnel. C'est pourquoi le capitalisme a cultivé l'égoïsme et l'a prêché tel un évangile. Seul un travail d'éducation assidu permettra de vaincre cette influence et rendra l'humanité apte à comprendre l'économie collective qui repose sur le fait de reconnaître que le bien public est plus important que le bien privé. Ce n'est que lorsque l'homme se sera débarrassé de la scorie du capitalisme, qu'il pensera et agira en vrai socialiste, — c'est alors seulement que l'état de choses indigne, qui subordonne l'homme au cours de l'économie, pourra être vaincu. C'est à ce moment-là seulement que l'économie pourra se mettre complètement au service de l'humanité pour le bien de chacun et de tous.

Un régime nouveau de la bourse des valeurs et des opérations d'émission?

Etude d'*Adolphe Liechti*.

I.

Les syndicalistes doivent s'intéresser, eux aussi, aux questions qui se rapportent à la bourse des valeurs et aux opérations d'émission. Si évidente que nous paraisse cette nécessité, elle sera contestée peut-être par de nombreuses personnes qui, parce qu'elles sont adversaires déclarées du capitalisme, ne sont pas moins ennemies de ce soi-disant « cerveau de l'économie nationale », que constitue la bourse et ses institutions, et veulent remplacer la société économique actuelle, reposant sur le système capitaliste des titres et valeurs par une économie où le crédit serait organisé sur la base des principes socialistes. Beaucoup se diront qu'ils ne sont pas dans l'heureuse situation de participer aux soucis des capitalistes